



Règlement de sélection 2022/2023 à la formation préparatoire au Diplôme d'Etat de Conseiller en Économie Sociale, Familiale ~ DE CESF - juin 2022 -

Ce règlement est conforme aux textes officiels suivants :

- Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants : Article L 623-3 et articles D. 612-1 à D.612-1-30 du code de l'éducation
- DECRET n° 2018-712 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation
- DECRET n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du Travail Social
- DECRET n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du Travail Social
- Arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master
- Arrêté du 7 juin 2017 relatif aux éléments constitutifs de la demande d'agrément mentionnée à l'article R451-2 du code de l'action sociale des familles
- Arrêté relatif au **Diplôme d'Etat de Conseiller en Économie Sociale, Familiale** du 22 août 2018 : Titre 1 : accès à la formation

Les conditions réglementaires d'accès à la formation

Les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- ✓ Être titulaire du Brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale et Familiale ~ BTS ESF
- ✓ Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L613-5 du code de l'Education.

MODALITÉS DE SÉLECTION AU DECESF - elles se déclinent en 3 temps

Phase 1 – **Dépôt candidature**Phase 2 – **Etude du dossier**Phase 3- **Épreuve orale d'admission**
(sous réserve du dossier retenu).

Phase 1 – DÉPÔT CANDIDATURE

Public concerné : Les candidats répondant aux pré requis de l'arrêté du 22 août 2018 y compris les personnes ayant réalisé leur BTS ESF à l'IRTS de Montpellier.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ouverture le 25 mars 2022

Clôture 25 avril 2022

→ Télécharger le dossier de sélection sur le site Internet www.faire-ess.fr / SE FORMER / AVEC LE BAC

→ **Frais d'étude de dossier : 50 €** A régler sur le site FAIRE ESS au plus tard le 25/04/2022.

Le règlement de ces frais selon la procédure suivante :

Etape 1 : S'inscrire en ligne sur le site Internet : www.faire-ess.fr

Etape 2 : Payer en ligne le montant des frais liés à l'étude du dossier 50 euros

-le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom.

Etape 3 : Vous recevrez un justificatif de paiement – à joindre au dossier.

→ Les candidats issus du BTS ESF IRTS MONTPELLIER 2022 sont dispensés des frais.

→ Renseigner tous les feuillets du dossier et joindre les pièces complémentaires demandées.

Nous attirons l'attention des candidats sur le point suivant

* les candidats en cours d'obtention du BTS ESF 2022 devront produire la notification de l'avis du Responsable Pédagogique sur la poursuite en formation CESF (feuillelet 9 du dossier d'inscription).

* les candidats du BTS ESF 2022 HORS IRTS : compléteront cette fiche en transmettant les bulletins de la 2° année.

▪ Fiche Projet de formation : seront appréciés :

- * Les démarches de prise d'information sur le déroulement de la 3^{ème} année du DE CESF (volets des formations pratique et théorique).
- * Niveau de connaissance de l'environnement du Travail Social, de ses métiers et du métier CESF.
- * Projection en formation : organisation personnelle, anticipation de la charge de travail, analyse des parcours de formation précédents.
- * Motivations à entrer en formation.

▪ Fiche activités et centres d'intérêts :

- Toutes les rubriques devront être complétées et argumentées (pas de succession de tirets)
- * Expériences professionnelles (secteur médico-social/social et hors secteur) ou stages
 - * Pratiques sportives et culturelles
 - * Engagement citoyen/ associatif

L'IRTS ne remboursera en aucun cas les frais d'étude de dossier.

Phase 2 - ÉTUDE DU DOSSIER

Les dossiers seront lus et notés par une équipe de jury de sélection des candidats aux formations de grade L.

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 seront convoqués à l'épreuve orale de sélection.

Pour les candidats issus du BTS ESF 2022 IRTS 34 : une note inférieure à 10 pourra ou non être relevée en fonction de l'avis du Responsable Pédagogique au semestre 4.

Phase 3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Seuls les candidats, dont le dossier a été retenu, seront convoqués par demi-journée pour le 22 juin 2022.
A réception de la convocation, les candidats devront confirmer leur participation & adresser le justificatif de paiement.

 Un document en soutien à la présentation personnelle est demandé pour l'entretien (cf. page 4 du présent Règlement de sélection).

ENVOI DES CONVOCATIONS – 24 mai 2022 – 18h (par email individuel).
Votre confirmation de participation à l'entretien doit être transmise, le cas échéant, avec le justificatif de paiement des frais d'entretien sur l'email par lequel vous avez été convoqué(e).

Frais de participation à l'épreuve orale d'admission

Participation gratuite pour les candidats issus du **BTS ESF IRTS MONTPELLIER 2022**.

Les candidats hors BTS IRTS s'acquittent de 80 euros de frais de participation à l'entretien.

A régler sur le site de FAIRE ESS au plus tard le 08 juin 2022

Etape 1 : S'inscrire en ligne sur le site Internet : www.faire-ess.fr / [s'inscrire en ligne / ...](#)

Etape 2 : **Payer en ligne le montant des frais d'entretien – 80 euros**

-le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom.

Etape 3 : Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement ; justificatif que vous transmettez en répondant à l'email de convocation pour l'entretien.

Au 09 juin 2022, le non-paiement des frais entraînera l'ANNULATION DE L'ENTRETIEN.

-aucun paiement par chèque ou espèces n'est admis-

Au titre d'un handicap reconnu, vous pouvez bénéficier d'un aménagement pour l'épreuve orale. Pour ce faire, il faut **IMPERATIVEMENT** le signaler au service sélection par email selection@faire-ess.fr
Vous devez préciser à quel titre et fournir les pièces justificatives en cours de validité.
Sans celles-ci nous ne pourrons pas répondre à votre demande.

L'IRTS ne remboursera en aucun cas les frais de traitement de l'admission.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE ORALE

Durée : 40 minutes (Présentation 10 mn – Échanges 30 mn)

Modalité : Entretien réalisé avec un jury composé de 2 personnes. Les membres du jury sont des professionnels ASS/EJE/ES/ETS/CESF de secteurs d'intervention et de lieux géographiques divers. Des formateurs permanents ou occasionnels complètent les jurys.

Le candidat doit obligatoirement se présenter avec :

- La convocation,
- sa carte d'identité,
- **Le document support à la présentation personnelle** (prévoir 2 ex. sur papier A4).
Ce document viendra en soutien à la présentation personnelle de 10 mn. Cette présentation fera état du parcours antérieur, des représentations du métier et de la projection en formation. Elle présentera également la démarche de recueil d'informations sur le métier, la formation et l'actualité en travail social : bibliographie, supports audios, numériques etc...
Ce document sera transmis aux membres du jury en amont de l'entretien. Il n'entre pas en jeu dans la notation mais permet aux membres du jury de préparer l'entretien.

L'entretien débute par la présentation personnelle du candidat, de son parcours, de sa projection en formation, de ses représentations du métier. Présentation d'une durée de 10 mn.

Cette présentation développera une argumentation autour des points suivants :

Analyse du parcours antérieur	*Parcours d'étude et ou de formation *Récit d'expériences : Professionnelles/ associatives/voyages, loisirs
A partir de cette analyse : représentations du métier envisagé et projection dans la formation.	*Récit d'expériences/ stages ou autres. Rencontres avec des professionnels *Projection dans le parcours de formation, traduction de ses exigences.
Présentation de la démarche de recueil d'informations sur le métier envisagé, la formation et l'actualité en travail social.	*Entretiens avec des professionnels, avec des étudiants (contenus et analyse des rencontres) *Présentation de sources d'information sur le métier et sur l'actualité sociale : ouvrages, articles, vidéos, films etc ... Lus, commentés et mis en lien avec le projet de formation.

Cette présentation sera suivie d'un échange avec les 2 membres de jurys d'une durée de 30 mn.

L'exercice de présentation personnelle et l'échange en suivant seront notés selon les critères permettant d'apprécier les qualités ci-dessous :

- ✓ Disposer de qualités humaines, de bienveillance et d'écoute,
- ✓ Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress,
- ✓ Montrer une attention pour les questions sociales et une ouverture au monde,
- ✓ Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation,
- ✓ Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilité dans des projets collectifs,
- ✓ Pouvoir organiser son travail, travailler de façon autonome, seul/en équipe,
- ✓ Savoir mobiliser des compétences d'expression orale ou écrite.

Notation : **Note sur 20 points.**

1. **Non-paiement des frais d'entretien = annulation de l'entretien.**
2. **Non présentation de pièce d'identité = impossibilité de passer l'entretien de sélection.**

LISTE DES ADMIS EN FORMATION PRÉPARATOIRE AU DE CESF

Les candidats **Hors quotas (apprentis, salariés)** sont admis s'ils obtiennent une note égale ou supérieure à 10.

La liste des candidats admis en formation est établie en fonction du nombre de places financé par La Région.

Une liste d'attente est établie pour les personnes ayant plus de 10. Elles sont classées par ordre de mérite après les candidats entrant sur les places financées par La Région.

Une liste complémentaire est constituée pour les candidats ayant obtenu une note entre 8 et 10.

Les candidats de cette liste, s'ils sont sollicités, seront convoqués à un entretien de positionnement.

Au cours de cet entretien seront définis les étayages à mettre en place et donneront lieu à un contrat de formation évaluable mensuellement. Dans le cas d'un non-respect de ce contrat un arrêt de fin de formation sera immédiatement prononcé.

Les résultats des candidats sont envoyés par mail.

Les résultats aux épreuves ne sont valables que pour la rentrée scolaire suivant le processus de sélection, *sauf dérogation exceptionnelle d'un an accordée en cas de force majeure par la Direction de l'IRTS Montpellier.*

Dates à retenir

Vendredi 22 avril 2022	Clôture des inscriptions et paiements des frais (50 €)
Mardi 24 mai – 18h00	Envoi résultats "étude dossier" et convocation à l'entretien (par email individuel)
Mercredi 08 juin 2022	Clôture des confirmations d'entretien et paiements des frais (80 €)
Mercredi 22 juin	Tous les entretiens ont lieu à l'IRTS MONTPELLIER
Mercredi 29 juin 2022 – 18h00	Transmission des résultats (par email individuel)
Lundi 11 juillet 2022	Clôture des inscriptions administratives à la formation DE CESF
1er septembre 2022 IRTS MONTPELLIER	Entrée en formation cursus complet <i>sous réserve d'être reconnu admis ET d'avoir répondu aux formalités d'inscription administrative pour le 11/07/22</i>

PROCESSUS D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les admis en formation initiale recevront la procédure d'inscription pour l'entrée en formation par email (sous huitaine). Les pièces demandées devront être transmises **pour le 11 juillet 2022**.

Pour bénéficier d'un allègement de formation,

Conditions réglementaires pour une demande d'allègement :

Être titulaire d'un diplôme en Travail Social de niveau VI (DE ASS – EJE – ES – ETS)

ET/OU d'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence.

Afin de valider ou pas leur demande avant l'entrée en formation, les candidats seront reçus en entretien de positionnement. Ces entretiens auront lieu début juillet.

Les candidats, après avoir été reconnus admis, adresseront leur demande d'allègement par email. Ils devront préciser à quel titre et fournir les justificatifs correspondants.

Demande à adresser dès réception des résultats par email sur selection@faire-ess.fr

Cas particulier L'APPRENTISSAGE

Pour les candidats intéressés par la formation en apprentissage, la procédure est identique.

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant

